Chiffres clés

Quels sont nos effectifs ? Quel est notre budget ? Quel est l'impact de notre action sur l'économie ? À combien s'élève le montant des sanctions prononcées ? Combien d'opérations de concentration sont examinées chaque année ? Faisons-nous souvent application du droit européen ?

Découvrez l 'Autorité à travers une sélection de repères et d'indicateurs.

L'AUTORITÉ EN UN COUP D'ŒIL Chiffres 2025 SANCTIONS 379,3 millions d'euros BUDGET 26,2 millions d'euros 206 AGENTS 17 MEMBRES DU COLLÈGE

Palmarès des plus grosses sanctions depuis 2011





2015

Transport de colis

672,3 M€

2024

Produits électroménagers

611M€



2021

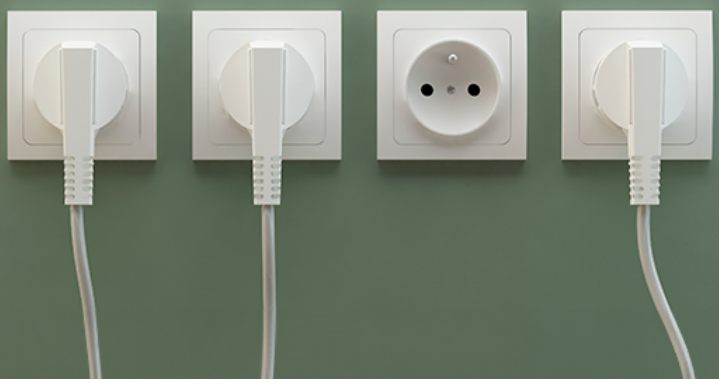
Rémunération des droits voisins

500 M€

2024

Matériel électrique

470M€




2019
Titres-restaurant
414,7 M€


2011
Lessives
367,9 M€


2015
Télécoms
marché entreprises
350 M€


2017
Revêtements
de sols
302 M€

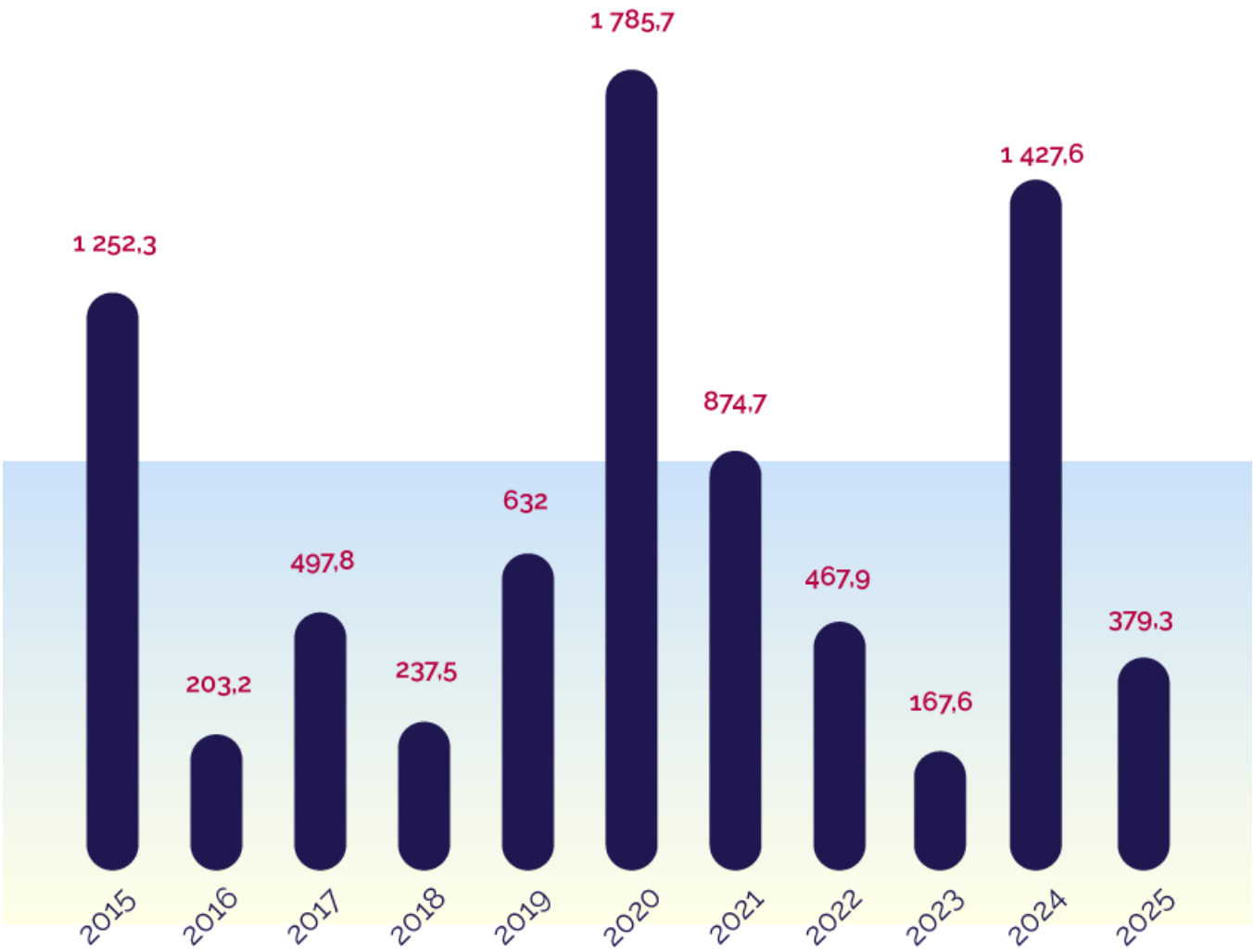
Montant des sanctions depuis 2014

Plus de 8,8 milliards d'euros

C'est le montant des sanctions prononcées par l'Autorité en dix ans (2014-2025).

Si l'Autorité assume la volonté de mener une politique de sanctions dissuasives, elle veille cependant toujours à ce que celles-ci restent proportionnées à la taille du marché affecté et aux capacités contributives des entreprises ou organismes concernés.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des sanctions. Les montants sont exprimés en millions d'euros.



Cartographie interactive des entreprises sanctionnées par l'Autorité

L'Autorité met à disposition depuis son site Internet une carte interactive qui géolocalise plus de 300 entreprises sanctionnées entre 2009 et 2020.

Mise en place par le Service de l'économie numérique, cette carte a

pour objectif de présenter de manière innovante et interactive les données de l'action de l'Autorité. Elle s'appuie notamment sur les ressources mises à disposition par Etalab concernant les entreprises françaises.

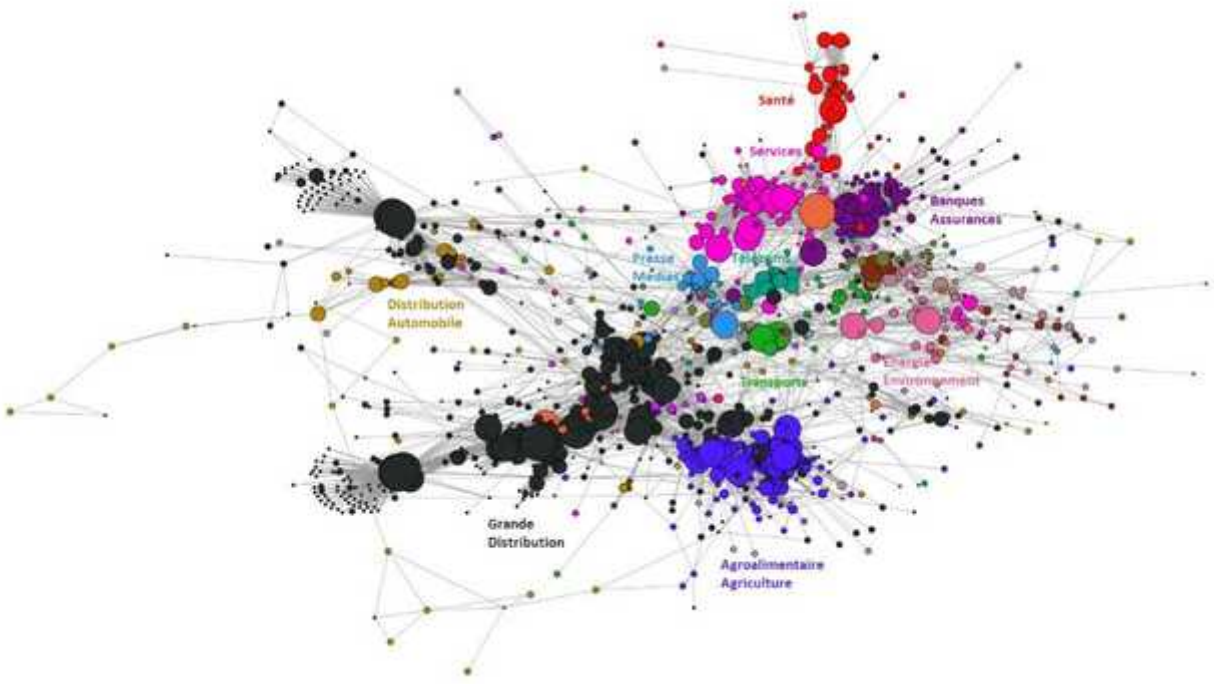
L'outil a été réalisée grâce à des solutions libres et ouvertes. Les données sont par ailleurs mises à disposition sur Data.gouv.fr afin de permettre leur réutilisation dans le cadre de nouveaux projets.

Accéder à la cartographie
Voir les données sur Data.gouv.fr

Outil de visualisation

L'Autorité de la concurrence met en ligne le premier outil graphique interactif capable d'identifier, au sein des publications de l'Autorité (correspondant à l'ensemble des décisions, avis et mesures conservatoires publiés entre 2009 et 2021), les références à ses autres publications et de représenter ces interconnexions dans un graphe.

Accéder à l'outil



Outil de visualisation pour les décisions de concentration

L'outil de visualisation a été répliqué pour les 3275 décisions de concentrations publiées par l'Autorité de la concurrence jusqu'au 1er janvier 2024. Son code est disponible sur le Github de l'Autorité.

Une image haute résolution du graph correspondant est également disponible ici en attendant que l'outil interactif soit disponible en ligne.

Impact sur l'économie

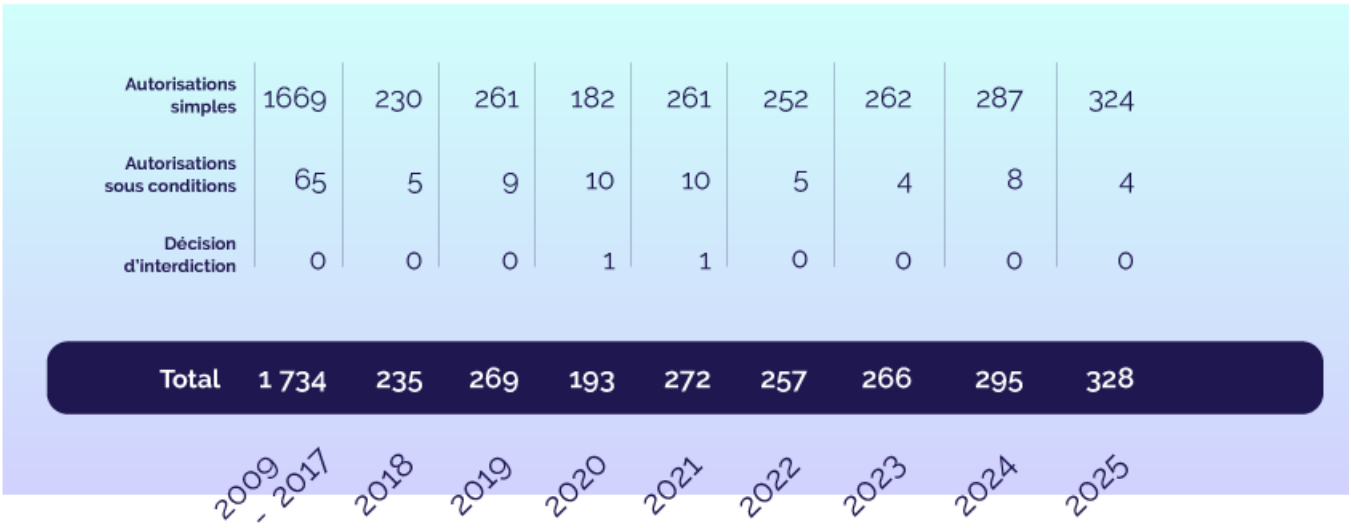
22,2 milliards d'euros

C'est le bénéfice global pour l'économie généré par l'action de l'Autorité de 2011 à 2024 (sanctions prononcées et surcoût évité pour l'économie).

Soucieuse d'évaluer l'impact de son action pour l'économie, l'Autorité a décidé d'introduire en 2018 dans son rapport d'activité une évaluation globale.

S'inspirant des méthodes de l'OCDE, cette évaluation prend en compte non seulement le montant des sanctions infligées aux entreprises mais aussi les gains pour l'économie résultant de la cessation des comportements anticoncurrentiels ou de la mise en place de remèdes à l'occasion d'une opération de concentration (annexe du Rapport annuel 2023 de l'Autorité de la concurrence / page 32).

Contrôle des rachats et fusions



Depuis 2009, l'Autorité de la concurrence a rendu plus de 3800 décisions relatives à des opérations de concentration. Dans 97 % des cas, l'Autorité a donné son feu vert sans conditions.

Un rôle moteur en Europe

L'autorité française, la plus active des autorités nationales

L'Autorité de la concurrence est l'une des autorités les plus actives au sein du Réseau européen de la concurrence (REC). Depuis la création du réseau (mai 2004), l'Autorité de la concurrence est en effet l'autorité nationale qui a ouvert le plus d'enquêtes sur la base du droit européen.

Pour mémoire, le REC regroupe les 28 autorités nationales de concurrence et la Commission. Ce réseau crypté leur permet de mettre en commun leurs informations et de communiquer sur les cas en cours d'instruction. Objectif : favoriser la convergence et une efficacité accrue dans l'application des règles de concurrence.

Voir les statistiques sur le site de la Commission européenne